
SÉANCE EXTRAORDINAIRE N° 12 DU 2 DÉCEMBRE 2024, À 18 HEURES
À L'HÔTEL DE VILLE, SITUÉE AU 425, RUE DUFFERIN

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-07-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 2019-07 ET SES AMENDEMENTS
- 4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-01 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE STANSTEAD ET DES HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2009-121 INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE »
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES
- 6 LEVÉE DE LA SÉANCE